



Compte rendu du conseil municipal du 27 octobre 2016 à 19 heures.

Vérification du quorum effectuée,

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et remercie le public de sa présence.

Analyse des présences et des pouvoirs :

Présents : Mme BURTIN-DAUZAN, Mme BERTRAND, Mr AUNOS, Mme DONATE, Mme DEHAYE, Mr CARON, Mr PRIOT, Mr MAJOUREAU, Mr MORENO, Mme MONISTROL, Mr GUIONIE, Mme MOUNIER, Mme BAQUE, Mr COUBETERGUE, Mme BRUNEEL.

Procurations : Mr BORDELAIS à Mr CARON

Mme NIVARD à Mme BURTIN-DAUZAN

Mr LALANDE à Mr COUBETERGUE

Monsieur CARON a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV de la séance précédente ?

Pas de remarque.

1) IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU MATERIEL DE CUISINE

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT SELVE,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivité territoriales,

Vu l'arrêté en date du 26 octobre 2001 qui règle le cas de certains biens meubles par rapport à la section d'investissement et, notamment, des biens meubles à faible valeur,

Madame le Maire rappelle qu'il est possible d'imputer en section d'investissement des biens meubles non mentionnés dans la nomenclature, annexée à l'arrêté du 26 octobre 2001 si le montant unitaire est inférieur à 500€ HT et dès lors qu'ils figurent sur une liste complémentaire que peut établir chaque commune ou EPCI à la condition qu'ils puissent avoir un caractère de durabilité.

Le matériel concerné devra avoir vocation à compléter le fond existant dans le cadre d'une extension physique des locaux ou d'un accroissement d'activité au sein du restaurant scolaire.

Le mandatement devra être accompagné d'un certificat administratif de l'ordonnateur précisant que l'acquisition du matériel s'inscrit dans le cadre d'un complément d'équipement.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'établir la liste du matériel et équipement du restaurant scolaire à imputer en investissement.

La liste est établie comme suit :

- Couverts
- Ustensiles
- Platerie tous matériaux
- Assiettes
- Gobelets et ramequins
- Corbeilles diverses
- Couverts
- Verrerie
- Pichets

Le Conseil Municipal (18 votes pour) :

Approuve la liste proposée par madame le Maire et autorise l'imputation en investissement.

EN REPONSE à la question de Mme BRUNEEL, relative au matériel de cuisine, madame le maire précise que la commune achètera des ustensiles divers supplémentaires compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à la cantine (de 240 à 300).

2) TARIFS DES MANIFESTATIONS COMMUNALES – VENTE DE TICKETS

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se mettre en conformité avec les réglementations comptables concernant l'encaissement de recettes dans le cadre de la régie municipale Recettes diverses, bibliothèque, photocopies, forains et vacations, et de prévoir les tarifs à appliquer dans le cadre des manifestations communales assujetties à la vente de tickets.

Madame le Maire propose d'instaurer les tarifs suivants pour l'ensemble des manifestations à venir :

Tarif jaune : 5€

Tarif blanc : 7€

Tarif orange : 8€

Tarif rouge : 10€

Tarif bleu : 12€

Tarif vert : 15€

Tarif violet : 20€

Le Conseil Municipal (18 votes pour) :

Approuve les tarifs pour l'ensemble des manifestations à venir et donne délégation à madame le Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, pour fixer les tarifs de chaque manifestation à venir, après proposition de la Commission animations.

3) INFORMATIONS

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX EXTENSION ECOLE DES PLATANES

- **Lot 1 VRD** 3 propositions reçues, lot attribué à la société ATLANTIQUE ROUTE (33560 CARBON BLANC) pour un montant de 107.996,67 € HT.

- **Lot 2 Gros œuvre** 4 propositions reçues, lot attribué à la société DUNE (33270 FLOIRAC) pour un montant de 356.500 € HT.
- **Lot 3 Charpente bois couverture** 3 propositions reçues, lot attribué à la société BAPSALLE (33210 LANGON) pour un montant de 40.896,31 € HT.
- **Lot 4 Etanchéité** 3 propositions reçues, lot attribué à la société SOPREMA (33326 EYSINES) pour un montant de 31.639,90 € HT.
- **Lot 5 Menuiseries extérieures** 4 propositions reçues, lot attribué à la société TOWPAZ (33310 LORMONT) pour un montant de 52.036,36 € HT.
- **Lot 6 Plâtrerie faux plafonds** 6 propositions reçues, lot attribué à la société NAVELIER (33700 MERIGNAC) pour un montant de 81.598,83 € HT.
- **Lot 7 Menuiseries intérieures** 2 propositions reçues, lot attribué à la société PL AGENCEMENT (33650 LA BREDE) pour un montant de 66.965 € HT.
- **Lot 8 Revêtements** 9 propositions reçues, lot attribué à la société EPRM (33450 SAINT LOUBES) pour un montant de 54.000 € HT.
- **Lot 9 Chauffage ventilation plomberie** 3 propositions reçues, lot attribué à la société TECH CLIMAT FROID (33130 BEGLES) pour un montant de 94.495,55 € HT.
- **Lot 10 Electricité** 5 propositions reçues, lot attribué à la société SIETEL (SAINT CIERS SUR GIRONDE) pour un montant de 64.000 € HT.
- **Lot 11 Métallerie** 0 proposition reçue, nouvelle consultation engagée.
- **Lot 12 Aménagements paysagers** 3 propositions reçues, lot non attribué. Etude en cours.

EN REPONSE à la question de Mme BRUNEEL, relative au transfert des emplois du CCEJ vers la mairie au 1^{er} janvier 2017, (délibération votée lors du conseil municipal du 29 septembre 2016) madame le maire rappelle que tous les postes de fonctionnaires, contractuels et contrats aidés seront transférés du CCEJ à la mairie. Les fins de contrat feront l'objet de nouveaux recrutements.

INFORMATION suite au décès de madame Marylène MAY :

Les personnes figurants dans l'ordre croissant de la liste d'opposition ont été appelées pour succéder à madame MAY.

Les personnes suivantes ont démissionné :

Mr PERRIN

Mme COURTIL

Mr ORBETTE

Mme ROULIER

Mr BILLOT

Mr suivant sur la liste sera contacté.

Fin de la séance à 19h20